



Appel à candidature soutien au séjour scientifique de courte durée 2023

<https://asso-am2.fr/>

■ Contexte de l'appel à candidature

L'Association française de Magnétisme Moléculaire ouvre une enveloppe totale maximale de 2000 euros pour un soutien aux séjours scientifiques de membres non permanents de l'AM². Ces séjours pourront être soit des échanges entre laboratoires, soit des participations à des conférences internationales.

- Volet échange entre laboratoires : Le soutien a vocation à parfaire la formation d'étudiants ou personnels non permanents à des nouvelles techniques (synthèse, mise en forme, caractérisations, calculs...). La mission doit clairement viser l'apprentissage de nouvelles méthodes et techniques permettant de répondre à des questions précises en lien avec le projet de recherche de l'étudiant.
- Volet conférence internationale : Le soutien vise l'attribution d'une bourse de mobilité pour faciliter la participation à une conférence internationale.

■ Conditions à remplir

- Être non permanent, à jour de sa cotisation à l'AM²,
- L'équipe d'accueil du (de la) candidat(e) ne doit pas être impliquée dans la co-direction de son projet de recherche initial,
- Volet échange entre laboratoires : Soumettre un projet d'une à deux pages expliquant le contexte du projet du candidat et l'apport de cette mission à ce projet, en précisant les dates et le budget prévus pour le séjour. Le laboratoire d'accueil s'engage à proposer un séminaire à l'étudiant accueilli. Les résultats issus de cette mobilité devront être présentés durant les JAM² 2023 ou au plus tard en 2024,
- Volet conférence internationale : Fournir une lettre de motivation, avec le soutien de l'encadrant, justifiant l'intérêt de cette participation. Un compte rendu sera demandé aux lauréats présentant les grandes lignes de la conférence, ce qu'il ou elle en aura retenu et ce que cela lui aura apporté. Cette note d'une page sera mise en ligne sur le site de l'association,

■ Calendrier

Date de limite de soumission des candidatures : **3 mars 2023**

Sélection des projets soutenus : **24 mars 2023** au plus tard

Séjours scientifiques à réaliser **durant l'année 2023**.

Le comité de sélection sera constitué des membres du CA de l'association.

Les demandes doivent être envoyées à guillaume.chastanet@icmcb.cnrs.fr qui diffusera au comité de sélection.